

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 12 AVRIL 2022
COMPTE-RENDU

Coulombs, le 25 avril 2022

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Compte de gestion de l'exercice 2021
- Compte administratif de l'exercice 2021
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition 2022
- Budget primitif 2022
- Tarifs communaux 2022
- FIDAL : état des honoraires et des frais
- Finances : acquisition d'un tracteur et d'un groupe électrogène
- C.C.A.S. : renouvellement d'un membre
- R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données) : nomination d'un D.P.O. (Délégué à la Protection des Données)
- ENERGIE Eure-et-Loir : convention pour l'accès au système d'information géographique Infogéo 28
- Travaux : assistance juridique à la passation d'un marché public de travaux pour la rénovation de la toiture de la Mairie et l'aménagement des combles
- Travaux : convention avec le Conseil départemental pour la rénovation de la RD116 à Chandelles
- Emplois saisonniers : création de 2 postes non permanents pour la période estivale 2022
- Journée de l'environnement
- Questions diverses

Le mardi 12 avril 2022, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 30 mars 2022, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Catherine MARIE, Mme Sylvie DE ROA, Mme Claudine ABHERVE, Mme Nathalie ANDREU, Mme Valérie MONOT, M. Roland PETIT, M. Pascal LENOIR, M. Daniel GUILLY, M. Didier LE BARS, M. Patrick JOYEUX et M. Jean-Luc MARTIN.

Mme Jacqueline FOUQUET est absente et a donné pouvoir à Mme Catherine MARIE.

Mme Murielle LEROY et M. GUILLARD sont absents.

La séance débute à 20h00.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

SB4VR : M. Jean-Luc MARTIN

Le budget a été voté. L'étude de la digue de Nogent-le-Roi est prévue avec un budget de 167.000 €.

SIRP : M. Roland PETIT

La réunion du comité syndical a eu lieu le mardi 29 mars pour le vote du budget 2022. M.PETIT rappelle qu'il représente l'une des principales dépenses des 4 communes membres.

Les effectifs diminuent mais le budget de fonctionnement reste constant.

Le SIRP remercie la commune de Coulombs pour la réalisation du marquage au sol au niveau de la place dédiée aux livraisons.

M.PETIT confirme la fermeture d'une classe de maternelle.

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des enfants, le S.I.R.P. a réalisé l'acquisition de capteurs « CO2 ».

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Monsieur Le Maire présente et soumet aux membres du conseil municipal le compte de gestion 2021.

En investissement :

Le compte de gestion 2021 présenté par Monsieur le Comptable du Trésor illustre un résultat de l'exercice 2021 déficitaire de 91.911,72€.

Compte-tenu des reports de l'année N-1, du solde d'exécution de la section d'investissement, le résultat de la clôture de 2021 présente un excédent de 27.291,11€.

En fonctionnement :

Le Compte de gestion 2021, présenté par Monsieur le Comptable du Trésor, démontre un résultat de l'exercice 2021 excédentaire de 134.325,73€.

Compte tenu des reports de l'année N-1, de la part affectée à l'investissement, le résultat de clôture de 2021 présente un excédent de 462.510,30€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2021.

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Le Maire se retire de la salle.

Mme Catherine MARIE présente les propositions suivantes :

- En section d'investissement un montant de 27.291,11€ correspondant au résultat budgétaire excédentaire du Compte Administratif de l'exercice 2021.
- En section de fonctionnement, un montant de 462.510,30€ correspondant au résultat budgétaire excédentaire du Compte Administratif de l'exercice 2021.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le compte administratif 2021.

FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2021

M. Le Maire revient.

M. Le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2021 d'un montant de 462.510,30€.

En investissement :

A la ligne 1068 du Budget Primitif 2022, la somme de 205.928,59€.

En fonctionnement :

A la ligne 002 du Budget Primitif 2022, le solde, soit la somme de 256.581,71€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'affectation des résultats 2021.

TAUX D'IMPOSITION 2022

Grâce à une gestion prudente, rigoureuse et aux efforts budgétaires permanents, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune de Coulombs.

M. Le Maire propose le taux de référence bâti de 37,95% qui inclut la redescende de la part départementale : 20,22% taux départemental et **17,73% taux communal de 2022**. Le taux de référence de foncier non bâti est identique à celui de l'année dernière soit **25,86%**.

Taxe foncier bâti 2021 : 37,95%

Taxe foncière non bâti 2021 : 25,86%

Les membres du conseil votent à l'unanimité les taux présentés.

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget présenté par M. Le Maire s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses et des recettes s'élève à 1.027.370,66€.

A noter que le suréquilibre de la commune (Le **suréquilibre** : c'est à dire que le montant total des recettes est supérieur au montant total des dépenses) a été affecté au compte 678 à la demande du Comptable du Trésor. La somme de 249.159,87€ est provisionnée : elle sera soit économisée, soit affectée en partie aux projets de cette année.

En section d'investissement :

Le montant des dépenses et des recettes est de 340.141,49€.

Le budget primitif est voté à l'unanimité.

TARIFS COMMUNAUX 2022

Les membres du Conseil ont étudié les tarifs et décident de ne pas les augmenter. Les montants restent identiques à ceux de l'exercice précédent.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les tarifs communaux 2022.

FIDAL : ETAT DES HONORAIRES ET DES FRAIS

La société FIDAL présente une note d'honoraires d'un montant de 1.920 € qui correspond au suivi du dossier devant la Cour d'Appel de Versailles dans l'affaire qui oppose la commune à Mme LELLOUCHE.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant des honoraires.

FINANCES : ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UN GROUPE ELECTROGENE

1- Acquisition d'un groupe électrogène

La commune a commandé et reçu un groupe électrogène d'un montant de 1.904,64 € TTC auprès de la Quincaillerie Beauceronne.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'acquisition du matériel (projet 2200005 noté au budget 2022).

2- Acquisition d'un tracteur

Il convient d'acquérir un nouveau matériel. Les établissements GAUTIER proposent un tracteur d'occasion pour un montant de 30.000 € TTC. Avec la reprise le coût est de 26.400€ TTC. M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser l'achat et de se rendre sur place pour vérifier la qualité du matériel, dès qu'il sera arrivé chez le concessionnaire.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'achat d'un tracteur.

C.C.A.S. : RENOUELEMENT D'UN MEMBRE

À la suite de la démission de M.VERSTRYNGE en date du 3 mars dernier, il convient de le remplacer pour la durée du mandat restant.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la nomination de Mme Françoise GRILLET nouvelle Présidente du Secours Populaire de Nogent-le-Roi

R.G.P.D. (REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES) : NOMINATION D'UN D.P.O. (DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES)

M. Le Maire doit désigner un D.P.O. et ensuite le notifier à la CNIL.

Le D.P.O. peut être un agent de la collectivité, un prestataire externe ou le fruit d'une mutualisation. En revanche il ne peut pas être un élu.

Son rôle principal est de sécuriser les données personnelles et éviter leur divulgation à des tiers non autorisés et il permet la tenue du registre obligatoire des personnes vulnérables.

M. Le Maire propose de désigner Mme Stéphanie DELOIZY, secrétaire de Mairie à la fonction de délégué à la protection des données.

Les membres du conseil votent à l'unanimité cette nomination.

ENERGIE Eure-et-Loir : convention pour l'accès au système d'information géographique Infogéo 28

L'évolution de la réglementation européenne sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel contraint désormais chaque collectivité à nommer un délégué à la protection des données personnelles.

Dans ces conditions il faut entériner une nouvelle convention avec le syndicat en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

En conséquence, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- se déclarent favorables à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo 28,
- autorisent M. Le Maire à signer cette nouvelle convention,
- déclarent avoir désigné un délégué à la protection des données personnelles (point précédent).

TRAVAUX : ASSISTANCE JURIDIQUE A LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE ET L'AMENAGEMENT DES COMBLES

Afin de suivre les conseils de l'avocat de la commune, il convient d'avoir recours à une assistance juridique en matière de droit à la passation de commande publique et plus particulièrement pour le marché de travaux concernant la rénovation de la toiture et l'aménagement des combles de la Mairie.

Le montant de la prestation s'élève à 2.700 H.T. et correspond à 15 heures de temps de travail à 180 euros H.T. / heure pour la réalisation de l'avis de publicité, la rédaction du règlement de la consultation, le cahier des clauses administratives particulières et l'acte d'engagement.

Les membres du conseil votent à la majorité l'adhésion à cette assistance juridique. Mme Valérie MONOT s'abstient.

M. Le Maire et M.GUILLY ont rencontré une société susceptible de réaliser la prestation de maîtrise d'œuvre. M. Le Maire propose de la rencontrer, ainsi que celle régulièrement retenue par le SIRP.

TRAVAUX : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RENOVATION DE LA RD116 A CHANDELLES

Dans le cadre de la rénovation de la voirie RD 116 à Chandelles, le Conseil départemental a fait parvenir une convention de financement et de délégation de la maîtrise d'ouvrage.

Grâce à ce partenariat, la commune va pouvoir bénéficier des compétences techniques et des précieux conseils des ingénieurs du Conseil départemental d'Eure-et-Loir pour rénover la rue et les trottoirs.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette convention et autorisent M. Le Maire à la signer.

EMPLOIS SAISONNIERS : CREATION DE 2 POSTES NON PERMANENTS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2022

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal la création de 2 postes non permanents d'emplois saisonniers, pour cet été, afin d'améliorer l'entretien de la commune (voirie, espaces verts, travaux de peinture).

Les candidats devront être munis idéalement du permis B.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la création de 2 postes d'emplois saisonniers.

JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT

Les membres du conseil municipal en association avec la Fédération des Chasseurs de Coulombs souhaitent à nouveau organiser une journée de l'environnement.

L'objectif est de ramasser les déchets éparpillés dans les chemins, bois, sentes de Coulombs et Chandelles afin de respecter notre environnement, la biodiversité et notre qualité de vie. Les sacs poubelles et gants seront fournis.

La date du dimanche 15 Mai 2022 à 9h00 est retenue.

Mme Valérie MONOT souhaiterait que l'on organise 2 journées par an : une au printemps et une seconde au début de l'hiver.

QUESTIONS DIVERSES

L'association la joie de vivre de Nogent-le-Roi souhaite organiser un repas le 16 mai prochain dans la salle des fêtes de Coulombs. M. Le Maire demande l'avis auprès des membres du conseil, qui acceptent à l'unanimité le prêt de la salle.

M. Didier LE BARS souhaite rappeler lors de la prochaine édition du Pavé de Coulombs la nécessité d'entretenir les trottoirs.

Mme Sylvie DE ROA est excédée par les déjections canines « rue de Sully » et souhaite que l'on verbalise ces infractions.

Mme Sylvie DE ROA informe de la présence d'un trou au niveau de la voirie du Moulin de Coulombs. M. Le Maire va demander l'avis du Conseil départemental lors de leur venue pour restaurer le pont de Coulombs. M. Le Maire et M. Daniel GUILLY vont se rendre sur place et ils ont prévu de rencontrer M. REBRASSE, habitant du Moulin.

Mme Claudine ABHERVE signale des véhicules en stationnement devant les barrières Vauban rue de Sully.

M. Roland PETIT relance le projet du vitrail.

Mme Nathalie ANDREU souhaite, suite à l'annulation de la réunion de la commission jeunesse, savoir si cette année, la commune organise une sortie pour les jeunes. Les membres du conseil y sont favorables.

Mme Nathalie ANDREU informe que le comité des fêtes a repris son activité. La Foire à Tout sera organisée le 5 juin prochain.

Mme Valérie MONOT souhaite connaître le devenir des arbres morts situés chez M. COCHE. M. Le Maire informe que la commune a relancé le syndicat SB4VR.

Mme Valérie MONOT souhaite savoir où en est l'étude pour l'extinction de l'éclairage public nocturne. M. Didier LE BARS va se renseigner auprès du syndicat Energie Eure-et-Loir.

M. Pascal LENOIR signale la présence de chenilles processionnaires à l'étang intercommunal. M. Le Maire a déjà informé la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le 26 avril 2022

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du Canton d'Epernon

